

Tél. 021 841 16 33 Fax 021 841 19 72 municipalite@labbaye.ch Au Conseil Communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 1 / 2013 - Raccordement EU La Prairie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les premiers bâtiments situés à l'entrée ouest de l'agglomération des Bioux ne sont toujours pas reliés à la station d'épuration, malgré un premier projet proposé en 1993.

Ils sont pourvus de fosses septiques dont les trop-pleins sont évacués au lac par l'intermédiaire de différents collecteurs de drainage.

Débuté en 2009, le PGEE, réalisé par le bureau d'études Thorens et Associés SA vient d'être approuvé par l'Etat ; il relève cet état de fait et démontre que d'autres habitations n'étaient pas raccordées, ni mises en séparatif.

La Municipalité a décidé de reprendre le projet pour assainir le secteur en conformité aux directives du Service des eaux, sols et assainissements du 14 janvier 2011, qui a fait la remarque suivante :

A l'achèvement des travaux (de rénovation du bâtiment de La Prairie), les eaux usées ménagères devront être déversées dans le collecteur d'égout qui aboutit à la station d'épuration centrale, ceci conformément aux dispositions de votre règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées, adopté par le Conseil d'Etat. Les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration centrale.

Ces travaux ont été inscrits dans les investissements de la législature 2011-2016.

Situation

L'examen du projet, une visite des lieux, le relevé des canalisations existantes et l'analyse de la situation conduisent aux remarques et contraintes suivantes:

- L'altitude des bâtiments à raccorder ne permet pas d'acheminer les eaux usées à la station d'épuration par gravité. La réalisation d'une station de relevage est nécessaire.
- Le premier bâtiment, *La Molerie*, est situé sur la commune du Chenit. Elle devra donc participer à la réalisation de ce projet.

Glossaire: PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux

Bâtiments concernés

Sur la commune du Chenit :

N° ECA	Parcelle	Propriétaire
458	952	MUSITELLI Carlo et Linda

Sur la commune de L'Abbaye :

N° ECA	Parcelle	Propriétaire
356	1	STOCCO Thierry
543	14	GOLAY Raphaël et Eloïse
616	15	PPE Bas-des-Bioux 24: adm. Crédit Mutuel de la Vallée SA

Planning prévu

Janvier 2013	Adoption du projet par la Municipalité
Avril 2013	Préavis municipal
Mai 2013	Enquête publique, traitement des oppositions éventuelles
Juillet 2013	Mise en soumission
Octobre 2013	Début des travaux
	Pose des collecteurs
	Mise en service de la station de pompage
Novembre 2013	Mise en séparatif des bâtiments
	Remise en état

Coût des travaux, toutes taxes comprises

Génie civil	145'000
Prestation ingénieur	27'000
Fournitures, taxes, divers et imprévus	32'000
Montant total des travaux	204'000

Participation de la commune du Chenit

Le bâtiment n°458 ECA sur la parcelle n°952 est situé sur la commune du Chenit. Elle doit donc participer au financement du projet. Sa participation est prévue de la façon suivante :

- Coûts des travaux de raccordement du bâtiment à la station de relevage (canalisation + mise en séparatif du bâtiment)
- Participation pour 1/3 à la station de pompage
- Participation au prorata pour les honoraires

Le montant de la participation de la commune du Chenit de fr 44'000.- est d'ores et déjà accepté, via le préavis 8/2011 par le Conseil communal lors de la séance du 18 mai 2011.

Pour ce qui concerne la gestion et l'entretien de la station de relevage, nous proposons une participation au prorata des équivalents habitants (EH) raccordés à la station.

Visuel des travaux



Financement

Le coût total de ces travaux est de fr 204'000.- dont fr 44'000.- à charge de la commune du Chenit.

La participation de la commune de L'Abbaye est de fr 160'000 .-.

Ce financement sera réparti comme suit :

- Fr 60'000.- par les taxes (nouveau règlement épuration des eaux)
- Fr 100'000.- par un emprunt

Selon le plan d'investissement de la législature 2011-2016, un montant de fr 200'000.- était prévu pour ces travaux avec une durée d'amortissement de 20 ans. Suite à l'augmentation de la taxe d'épuration, le financement de l'amortissement prévu de 20 ans est garanti.

Etant donné que nous manquons de recul quant à la nouvelle perception de la taxe d'épuration, il est envisageable de pouvoir amortir ce montant plus rapidement. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 1/2013 du 19 février,
- Ouï le rapport de la commission d'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de raccordement des eaux usées de *La Prairie*, aux Bioux, pour fr 160'000.- TTC.
- De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement (endettement au 31.12.2012 d'environ fr. 6'919'000.-)
- De fixer une durée maximale de 20 ans pour l'amortissement par le compte 460.3311, tout en laissant la possibilité d'amortir plus rapidement, en fonction des recettes générées par la taxe.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Gabriel GAY

Le Secrétaire

7. Lupmand Jacky REYMOND

<u>Délégué municipal:</u> Commission:

Laurent Nydegger, mpl.

Daniel Peter, rapp.; Louis-François Berney, Jonathan Parry, Kostia Schertenleib et Hélène Siegrist; Christophe Bonny et Roberto Cabras, suppl.